RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* **:** 19795555

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* **:**
SAS PROXELIA

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* **:**
128 RUE DE BEAUVAIS
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* **:** 493170252

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[(1)]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[(1)]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* **: 19/06/2025**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES COMPIEGNE
EQUIPE IFU
6 RUE WINSTON CHURCHILL
60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél. : 0344925861
SIE.COMPIEGNE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

(1) Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

Tél : 03 67 18 00 00
E-mail : aop@proxelia.fr
Site web : www.proxelia.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **LASKOWSKI Sebastian – Directeur Général** agissant au nom et pour le compte de **Proxelia,** ayant son siège social à 128 rue de Beauvais – 60280 Margny-lès-Compiègne,
Déclare que Proxelia n'est pas soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

- Selon le Conseil d'Etat la production du certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés mentionné dans l'arrêté du 25 mai 2016 ne peut être exigée, lors de la passation d'un marché public, d'un candidat qui emploie moins de vingt salariés (Conseil d'Etat, 22 janvier 2018, n°414860, Commune de Vitry-Le-François. Le certificat relatif à l'emploi des travailleurs handicapés mentionné dans l'arrêté du 25 mai 2016 ne peut être exigé d'un candidat de moins de 20 salariés).

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Margny-Lès-Compiègne,
Le 18/11/2024

PROXELIA SAS
128, rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tel : 03 67 18 00 00
SIRET : 493 170 252 00032 - RCS Compiègne - APE 3514Z

128 rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tél : 03 67 18 00 00
E-mail : aop@proxelia.fr
Site web : www.proxelia.fr

proxelia

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **Monsieur LASKOWSKI Sebastian - Directeur Général** agissant au nom et pour le compte de la société **PROXELIA SAS** dont le siège social est situé au 128 rue de Beauvais, 60280 Margny-lès-Compiègne, déclare que Proxelia n'est pas en redressement judiciaire et atteste sur l'honneur :

- que Proxelia ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 51, 55-II-2 et 55-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

- que Proxelia n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner aux articles L 2141-1à L 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11du code de la commande publique

- que Proxelia satisfait et satisfera à l'ensemble des obligations visées aux articles L5212- 1 à L5212-11du code du travail,

- que Proxelia a satisfait à ses obligations fiscales et sociales en 2020,
  que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du droit français du travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont attachés (L. 1221-10 à L. 1221-12 (ex. L. 320), L. 3243-1, L. 3243-2 et L. 3243-4 (ex. L. 143-3) et R 3243- 1 du Code du Travail

- que Proxelia n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L324-10, L 341-6, L125-1et L 125-3 du code du travail.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Compiègne, le 12/05/2025

M. LASKOWSKI Sebastian
Directeur Général

PROXELIA SAS
128. rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tel : 03 67 18 00 00
SIRET : 493 170 252 00032 - RCS Compiègne - APE 3514Z

GROUPAMA PVL ENTREPRISES -
CS 90064
1 BIS AV DU DOCTEUR TENINE
92184 ANTONY CEDEX
Tél : 02.38.49.78.40 (coût d'un appel local)
MB.PSC@groupama-pvl.fr

SAS PROXELIA
128 RUE DE BEAUVAIS
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

Vos références

N°client / identifiant internet	: 15172072
N°souscripteur	: 40002990X
N°contrat	: 40002990X0015

ATTESTATION D'ASSURANCE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

SAS PROXELIA

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA PARIS-VAL-DE-LOIRE

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant vous incomber du fait de vos activités.
Vous exercez la ou les activité(s) (suivante(s) :
Négoce d'énergie (Electricité et gaz) et fourniture de tous services associés par le biais de GRD (Gestionnaire de Réseaux de Distribution).

Groupama Paris Val de Loire
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex.
Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony Cedex - 382 285 260 RCS Nanterre.
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Groupama

Nº souscripteur : 40002990X

GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DES TRAVAUX		
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (Dommages corporels, matériels, immatériels, préjudice écologique)	**16.000.000 €** par sinistre	Corporel : **néant**
DONT :		
→ FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR	**3.000.000 €** par année d'assurance	**15.000 €**
→ DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS	**3.000.000 €** par sinistre	**750 €**
→ CARENCE DE FOURNITURE D'ENERGIE (Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels)	**3.000.000 €** par année d'assurance	**15.000 €**
→ DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS (DINC)	**1.500.000 €** par sinistre	**3.000 €**
→ BIENS CONFIES	**750.000 €** par sinistre	**3.000 €**
→ GARANTIE ENVIRONNEMENTALE - ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS, IMMATERIELS CONFONDUS) ET - PREJUDICE ECOLOGIQUE AVANT ET APRES LIVRAISON	**750.000 € par année d'assurance**	**1.500 €**
DONT FRAIS D'URGENCE ENGAGES POUR PROCEDER AUX OPERATIONS DESTINEES A PREVENIR UNE MENACE DE DOMMAGES GARANTIS	**40.000 € par année d'assurance**	
→ DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX	**200.000€ par année d'assurance**	**1.500 €**

EDITO/PVLRCEMS03/24-01-2025

Groupama

Nº souscripteur : 40002990X

GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE DU FAIT DES PRODUITS LIVRES OU DES TRAVAUX EXECUTES		
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (Dommages corporels, matériels, immatériels)	**5.000.000 €** par année d'assurance	Dommages corporels : **Néant**
DONT :		
→ DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS	**3.000.000 €** par année d'assurance	**750 €**
→ DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS (DINC)	**1.500.000 €** par année d'assurance	**3.000 €**
→ FRAIS DE RETRAIT engagés par l'Assuré	**Non garantis**	**Sans Objet**
→ RC PROFESSIONNELLE (Dommages corporels, matériels, immatériels)	**Non garantie**	**Sans Objet**
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT		
DEFENSE PENALE / RECOURS SUITE À ACCIDENT	**30.000 €** par année d'assurance	**Seuil d'intervention pour les recours : 760 €**
FRAIS DE PREVENTION DES SINISTRES		
FRAIS DE PREVENTION DES SINISTRES	**100.000 €** par année d'assurance	**Néant**

La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **31/12/2025** sous réserve que le contrat ne soit ni résilié, ni suspendu, ni annulé, pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie de la part de l'assureur et ne saurait l'engager au-delà des termes et/ou limites du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Antony, le 24 janvier 2025

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

Groupama Paris Val de Loire
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex.
Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony Cedex - 382 285 260 RCS Nanterre.
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE, ÉNERGIE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Arrêté du 22 février 2012 autorisant l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes

NOR : *INDR1205782A*

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, en date du 22 février 2012, sont autorisées à exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes, suite à leur demande, les sociétés suivantes :

Alterna, dont le siège social est situé 75, boulevard Haussmann, 75008 Paris ;

Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris ;

EGL AG, dont le siège social est situé Werkstrasse 10, 5080 Laufenburg, Suisse ;

Enercoop, dont le siège social est situé 48, rue Sarrette, 75685 Paris Cedex 14 ;

Total Gas & Power Limited, dont le siège social est situé 10, Upper Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5BF, Royaume-Uni ;

Proxelia, dont le siège social est situé 28, rue des Domeliers, 60200 Compiègne ;

Edenkia, dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille ;

ENEL France, dont le siège social est situé 48-50, rue de la Victoire, 75009 Paris ;

Gedia Dreux, dont le siège social est situé 7, rue des Fontaines, 28109 Dreux ;

Alpiq Energie France SA, dont le siège social est situé 15-19, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris ;

Direct Energie, dont le siège social est situé 2 *bis*, rue Louis-Armand, 75015 Paris ;

Lucia, dont le siège social est situé 158, allée des Ecureuils, 34980 Saint-Gély-du-Fesc ;

Energem, dont le siège social est situé 2, rue du Pontiffroy, 57000 Metz ;

Direct Energie - EBM Entreprises, dont le siège social est situé 2 *bis*, rue Louis-Armand, 75015 Paris ;

Selia, dont le siège social est situé 336, avenue de Paris, 79000 Niort ;

Enerest, dont le siège social est situé 1, rue des Bonnes-Gens, 67000 Strasbourg ;

Vattenfall Europe Sales GmbH, dont le siège social est situé Ueberseering 12, 22297 Hambourg, Allemagne ;

Vattenfall Energies, dont le siège social est situé 78, faubourg des Vosges, 68800 Thann ;

BNP Paribas, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris ;

J.P. Morgan, dont le siège social est situé 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume-Uni ;

A2A Trading, dont le siège social est situé Corso di Porta Vittoria 4, 20122 Milan, Italie ;

Exeltium, dont le siège social est situé 43, boulevard Malesherbes, 75008 Paris ;

Exeltium 2, dont le siège social est situé 43, boulevard Malesherbes, 75008 Paris ;

Deutsche Bank AG, dont le siège social est situé Winchester House, 1, Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni ;

Alpiq AG, dont le siège social est situé Bahnhofquai 12, 4600 Olten, Suisse ;

EDF Trading Limited, dont le siège social est situé 80, Victoria Street, Cardinal Place, 3rd floor, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni ;

Vitol SA, dont le siège social est situé boulevard du Pont-d'Arve 28, 1211 Genève 4, Suisse ;

Barclays Bank PLC, dont le siège social est situé 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni ;

Enovos Luxembourg SA, dont le siège social est situé 2, rue Thomas-Edison, 1445 Strassen, Luxembourg ;

Verbund, dont le siège social est situé Am Hof 6a, 1011 Vienne, Autriche ;

Dalkia France, dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille ;

Rhodia Energy, dont le siège social est situé 11, cours Valmy, immeuble Pacific, 92800 Puteaux ;

Electricité de France, dont le siège social est situé 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris ;

Endesa Trading SA, dont le siège social est situé Calle Ribera del Loira, nº 60, 28042 Madrid, Espagne ;

Gas Natural SDG SA, dont le siège social est situé Plaça del Gas 1, 08003 Barcelona ;

Iberdrola Generacion, dont le siège social est situé Calle Cardenal Gardoqui nº 8, 48008 Bilbao, Espagne ;

GDF Suez Trading, dont le siège social est situé 1, place Samuel-de-Champlain, 92400 Courbevoie ;

Gazprom Marketing & Trading Limited, dont le siège social est situé 20, Triton Street, Londres NW1 3BF, Royaume-Uni ;

Markedskraft ASA, dont le siège social est situé Langbryggen 9, 4841 Arendal, Norvège ;

Planète Oui, dont le siège social est situé 165, avenue de Bretagne, Parc Euratechnologie, 59000 Lille ;

Shell Energy Europe Limited, dont le siège social est situé Shell Centre, Londres SE1 7NA, Royaume-Uni ;

Norske Skog Golbey, dont le siège social est situé route Jean-Charles-Pellerin, zone industrielle III, 88190 Golbey ;

Enalp, dont le siège social est situé 32, rue de Savoie, 74910 Seyssel ;

Société industrielle de cogénération de France (SICOGEF), dont le siège social est situé 6, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris ;

Poweo, dont le siège social est situé 44, rue Washington, 75008 Paris ;

Compagnie nationale du Rhône, dont le siège social est situé 2, rue André-Bonin, 69004 Lyon ;

Morgan Stanley Capital Group Inc., dont le siège social est situé 1585 Broadway, 10036 New York, Etats-Unis ;

E.ON Energie, dont le siège social est situé 5, rue d'Athènes, 75009 Paris ;

Société nationale d'électricité et de thermique, dont le siège social est situé 5, rue d'Athènes, 75009 Paris ;

GDF Suez, dont le siège social est situé 1, place Samuel-de-Champlain, 92400 Courbevoie ;

Soven, dont le siège social est situé 1, place des Degrés, 92800 Puteaux ;

Ezpada s.r.o., dont le siège social est situé Jungmannova 745/24, 110 00 Prague 1, République tchèque ;

GEG Source d'énergies, dont le siège social est situé 8, place Robert-Schuman, 38000 Grenoble ;

Aéroports de Paris, dont le siège social est situé 291, boulevard Raspail, 75014 Paris ;

EnBW Trading GmbH, dont le siège social est situé Durlacher Allee 93, 76131 Karlsruhe, Allemagne ;

Cargill, dont le siège social est situé 14, chemin de Normandie, 1211 Genève 12, Suisse ;

RWE Supply & Trading GmbH, dont le siège social est situé Alternessener Strasse 27, 45141 Essen, Allemagne ;

Alpiq Solutions France SAS, dont le siège social est situé 15-19, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris ;

Lampiris France, dont le siège social est situé 5, rue du Helder, 75009 Paris.

Les sociétés mentionnées ci-dessus, pour l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes, sont soumises aux dispositions des articles L. 333-1 et suivants du code de l'énergie et du décret du 30 avril 2004 modifié relatif à l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes.

L'arrêté du 2 décembre 2011 modifié autorisant l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes est modifié comme suit :

Au cent-vingt-cinquième alinéa, les mots : « SEM Seolis » sont remplacés par les mots : « SAEML Seolis ».

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE, ÉNERGIE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Arrêté du 22 février 2012 autorisant l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes

NOR : *INDR1205782A*

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, en date du 22 février 2012, sont autorisées à exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes, suite à leur demande, les sociétés suivantes :

Alterna, dont le siège social est situé 75, boulevard Haussmann, 75008 Paris ;

Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris ;

EGL AG, dont le siège social est situé Werkstrasse 10, 5080 Laufenburg, Suisse ;

Enercoop, dont le siège social est situé 48, rue Sarrette, 75685 Paris Cedex 14 ;

Total Gas & Power Limited, dont le siège social est situé 10, Upper Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5BF, Royaume-Uni ;

Proxelia, dont le siège social est situé 28, rue des Domeliers, 60200 Compiègne ;

Edenkia, dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille ;

ENEL France, dont le siège social est situé 48-50, rue de la Victoire, 75009 Paris ;

Gedia Dreux, dont le siège social est situé 7, rue des Fontaines, 28109 Dreux ;

Alpiq Energie France SA, dont le siège social est situé 15-19, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris ;

Direct Energie, dont le siège social est situé 2 *bis*, rue Louis-Armand, 75015 Paris ;

Lucia, dont le siège social est situé 158, allée des Ecureuils, 34980 Saint-Gély-du-Fesc ;

Energem, dont le siège social est situé 2, rue du Pontiffroy, 57000 Metz ;

Direct Energie - EBM Entreprises, dont le siège social est situé 2 *bis*, rue Louis-Armand, 75015 Paris ;

Selia, dont le siège social est situé 336, avenue de Paris, 79000 Niort ;

Enerest, dont le siège social est situé 1, rue des Bonnes-Gens, 67000 Strasbourg ;

Vattenfall Europe Sales GmbH, dont le siège social est situé Ueberseering 12, 22297 Hambourg, Allemagne ;

Vattenfall Energies, dont le siège social est situé 78, faubourg des Vosges, 68800 Thann ;

BNP Paribas, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris ;

J.P. Morgan, dont le siège social est situé 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume-Uni ;

A2A Trading, dont le siège social est situé Corso di Porta Vittoria 4, 20122 Milan, Italie ;

Exeltium, dont le siège social est situé 43, boulevard Malesherbes, 75008 Paris ;

Exeltium 2, dont le siège social est situé 43, boulevard Malesherbes, 75008 Paris ;

Deutsche Bank AG, dont le siège social est situé Winchester House, 1, Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni ;

Alpiq AG, dont le siège social est situé Bahnhofquai 12, 4600 Olten, Suisse ;

EDF Trading Limited, dont le siège social est situé 80, Victoria Street, Cardinal Place, 3rd floor, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni ;

Vitol SA, dont le siège social est situé boulevard du Pont-d'Arve 28, 1211 Genève 4, Suisse ;

Barclays Bank PLC, dont le siège social est situé 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni ;

Enovos Luxembourg SA, dont le siège social est situé 2, rue Thomas-Edison, 1445 Strassen, Luxembourg ;

Verbund, dont le siège social est situé Am Hof 6a, 1011 Vienne, Autriche ;

Dalkia France, dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille ;

Rhodia Energy, dont le siège social est situé 11, cours Valmy, immeuble Pacific, 92800 Puteaux ;

Electricité de France, dont le siège social est situé 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris ;

Endesa Trading SA, dont le siège social est situé Calle Ribera del Loira, nº 60, 28042 Madrid, Espagne ;

Gas Natural SDG SA, dont le siège social est situé Plaça del Gas 1, 08003 Barcelona ;

Iberdrola Generacion, dont le siège social est situé Calle Cardenal Gardoqui nº 8, 48008 Bilbao, Espagne ;

GDF Suez Trading, dont le siège social est situé 1, place Samuel-de-Champlain, 92400 Courbevoie ;

Gazprom Marketing & Trading Limited, dont le siège social est situé 20, Triton Street, Londres NW1 3BF, Royaume-Uni ;

Markedskraft ASA, dont le siège social est situé Langbryggen 9, 4841 Arendal, Norvège ;

Planète Oui, dont le siège social est situé 165, avenue de Bretagne, Parc Euratechnologie, 59000 Lille ;

Shell Energy Europe Limited, dont le siège social est situé Shell Centre, Londres SE1 7NA, Royaume-Uni ;

Norske Skog Golbey, dont le siège social est situé route Jean-Charles-Pellerin, zone industrielle III, 88190 Golbey ;

Enalp, dont le siège social est situé 32, rue de Savoie, 74910 Seyssel ;

Société industrielle de cogénération de France (SICOGEF), dont le siège social est situé 6, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris ;

Poweo, dont le siège social est situé 44, rue Washington, 75008 Paris ;

Compagnie nationale du Rhône, dont le siège social est situé 2, rue André-Bonin, 69004 Lyon ;

Morgan Stanley Capital Group Inc., dont le siège social est situé 1585 Broadway, 10036 New York, Etats-Unis ;

E.ON Energie, dont le siège social est situé 5, rue d'Athènes, 75009 Paris ;

Société nationale d'électricité et de thermique, dont le siège social est situé 5, rue d'Athènes, 75009 Paris ;

GDF Suez, dont le siège social est situé 1, place Samuel-de-Champlain, 92400 Courbevoie ;

Soven, dont le siège social est situé 1, place des Degrés, 92800 Puteaux ;

Ezpada s.r.o., dont le siège social est situé Jungmannova 745/24, 110 00 Prague 1, République tchèque ;

GEG Source d'énergies, dont le siège social est situé 8, place Robert-Schuman, 38000 Grenoble ;

Aéroports de Paris, dont le siège social est situé 291, boulevard Raspail, 75014 Paris ;

EnBW Trading GmbH, dont le siège social est situé Durlacher Allee 93, 76131 Karlsruhe, Allemagne ;

Cargill, dont le siège social est situé 14, chemin de Normandie, 1211 Genève 12, Suisse ;

RWE Supply & Trading GmbH, dont le siège social est situé Alternessener Strasse 27, 45141 Essen, Allemagne ;

Alpiq Solutions France SAS, dont le siège social est situé 15-19, rue Louis-le-Grand, 75002 Paris ;

Lampiris France, dont le siège social est situé 5, rue du Helder, 75009 Paris.

Les sociétés mentionnées ci-dessus, pour l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes, sont soumises aux dispositions des articles L. 333-1 et suivants du code de l'énergie et du décret du 30 avril 2004 modifié relatif à l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes.

L'arrêté du 2 décembre 2011 modifié autorisant l'exercice de l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes est modifié comme suit :

Au cent-vingt-cinquième alinéa, les mots : « SEM Seolis » sont remplacés par les mots : « SAEML Seolis ».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le 17 AOUT 2018

Direction Générale de l'Energie et du Climat
Direction de l'Energie

Sous-direction des Marchés de l'Energie et des Affaires Sociales

Bureau des marchés du gaz
Référence : DGEC/SD1/1B/1808-015
Affaire suivie par : Mme Dominique Pellicier
dominique.pellicier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 94 44 – Fax : 01 40 81 94 29

Recommandé avec avis de réception

Objet : votre demande d'autorisation de fourniture de gaz naturel pour la société PROXELIA
PJ. : 2

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, suite à votre demande, le double de l'arrêté du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 14 JUIN 2018, autorisant la société PROXELIA à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel sur le territoire français, en application des dispositions des articles R.443-1 à R.443-13 du code de l'énergie, et une copie de sa publication, par extrait, au Journal officiel de la République française.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-directeur des marchés de l'énergie
et des affaires sociales

Timothée Furois

Madame Nadège NOE
Présidente
Société Proxelia
21, rue des Cordeliers
60200 Compiègne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Arrêté du 14 JUIN 2018

autorisant la société PROXELIA à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel

NOR : [...]

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L.443-1, R.443-1 à R.443-13 et R.121-1 à R.121-7 ;

Vu la demande de la société PROXELIA,

Arrête :

Article 1er

La société PROXELIA dont le siège social est situé 21, rue des Cordeliers, 60200 Compiègne, est autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel sur le territoire français pour approvisionner les catégories de clients suivantes :

- les clients domestiques ;

- les clients non domestiques n'assurant pas de mission d'intérêt général.

Article 2

La société PROXELIA, pour l'exercice de son activité de fourniture de gaz, est soumise aux obligations de service public lui incombant en application de l'article L.121-32 du code de l'énergie susvisé et plus particulièrement des dispositions des articles R.121-1 à R.121-7 susvisés, pris pour son application.

Article 3

La directrice de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 JUIN 2018

Pour le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire
et par délégation :

Philippe GEIGER

Adjoint à la Directrice de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

JORF n°0151 du 3 juillet 2018
texte n° 4

Arrêté du 14 juin 2018 autorisant la société PROXELIA à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel

NOR: TRER1817595A
ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/14/TRER1817595A/jo/texte

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 14 juin 2018, la société PROXELIA dont le siège social est situé 21, rue des Cordeliers, 60200 Compiègne, est autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel sur le territoire français pour approvisionner les catégories de clients suivantes :

- les clients domestiques ;
- les clients non domestiques n'assurant pas de mission d'intérêt général.

La société PROXELIA, pour l'exercice de son activité de fourniture de gaz, est soumise aux obligations de service public lui incombant en application de l' article L. 121-32 du code de l'énergie et plus particulièrement des dispositions des articles R. 121-1 à R. 121-7 dudit code, pris pour son application.

Tél : 03 67 18 00 00
E-mail : aop@proxelia.fr
Site web : www.proxelia.fr

proxelia

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : Chiffre d'affaires

Je soussigné Monsieur Sebastian LASKOWSKI, directeur de la société **PROXELIA**, dont le siège social est situé au 128 rue de Beauvais - 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE.

Atteste sur l'honneur que les informations suivantes sur le chiffre d'affaires de la société sont exactes.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES TROIS DERNIERES ANNÉES

(Chiffre d'affaires total au 31 décembre, en milliers d'euros)

ANNEE	PROXELIA	Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché
2024	120 694	59%
2023	165 204	63 %
2022	78 282	37 %

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Margny-Lès-Compiègne,
Le 21/05/2025

PROXELIA SAS
128, rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tel : 03 67 18 00 00
SIRET 493 170 252 00032 - RCS Compiègne - APE 3514Z

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Direction Relations Clientèle

CONDITIONS PARTICULIERES

CONTRAT DISTRIBUTEUR DE GAZ - FOURNISSEUR

- **DATE : 01/09/2020**
- **N° DE CONTRAT : A200000008**
- **FOURNISSEUR : PROXELIA**

Entre :

GRDF, société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros, dont le siège social est situé, 6 rue Condorcet, 75 009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, représentée par Monsieur Edouard SAUVAGE, en qualité de Directeur Général dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommé le « Distributeur » ou « GRDF »,
D'une part,

ET

PROXELIA, société au capital de 840 000,00 Euros, dont le siège est situé 21 rue des cordeliers 60200 Compiègne - France, immatriculée au registre du Commerce de Compiègne sous le numéro 493170252, représentée par Madame Nadège NOE, en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée le « Fournisseur »,
D'autre part.

Article 1 - Constitution du contrat d'acheminement

Les présentes Conditions Particulières et leurs annexes forment, avec les Conditions Générales et leurs annexes**, version de décembre 2018**, dont le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance, ainsi que les avenants successifs, le contrat Distributeur de Gaz - Fournisseur n° **A200000008** (ci-après le « Contrat »).

Dans les présentes Conditions Particulières, les termes utilisés tant au pluriel qu'au singulier, avec une majuscule auront la signification donnée au chapitre « Définitions » des Conditions Générales.

Article 2 - Garanties

A la signature du Contrat, le Fournisseur dispose d'une autorisation de fourniture en date du **14/06/2018**, publiée au Journal Officiel du **17/08/2018**.

Conformément à l'article 14 des Conditions Générales, le Contrat est conclu sous la condition suspensive de la remise au Distributeur de la garantie dans un délai maximal de deux (2) mois après la date de sa signature.

Le Fournisseur déclare que cette garantie revêt à la signature du Contrat la forme suivante :

- ☐ Notation de crédit agréée du fournisseur, qu'il s'engage à fournir une copie au Distributeur
- ☒ Garantie à première demande délivrée par un établissement bancaire ayant un établissement en France et bénéficiant d'une Notation de Crédit Agréée, qu'il s'engage à remettre au Distributeur
- ☐ Garantie à première demande d'une Société Affiliée bénéficiant d'une Notation de Crédit Agréée, qu'il s'engage à remettre au Distributeur

Toute communication en application de l'article 14 des Conditions Générales relative à la garantie sera adressée par le Fournisseur au Distributeur par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Article 3 – Contrat amont

A la date de signature du Contrat, le(s) contrat(s) amont du Fournisseur tel(s) que visé(s) à l'article 3 des Conditions Générales porte(nt) la(les) référence(s) suivante(s) :

- GFGDFN sur le territoire du gestionnaire de réseau de transport GRT Gaz

Le rattachement d'un Point de Livraison alimenté depuis un PITD régi par un contrat amont listé au présent article interviendra au plus tôt trente (30) jours après la communication du (des) contrat(s) amont du Fournisseur à GRDF. Tout changement de contrat amont du Fournisseur donnera lieu à un avenant aux présentes Conditions Particulières.

Article 4 - Rattachements et Détachements des Points de Livraison

Les Rattachements et Détachements des Points de Livraison sont demandés par le Fournisseur selon les modalités décrites aux articles 4 et 11.1 des Conditions Générales.

Pour toute demande de Rattachement d'un Point de Livraison, dans les conditions visées à l'article 4 des Conditions Générales, le Fournisseur précisera l'Option Tarifaire et le cas échéant, la Capacité Journalière d'Acheminement souscrite, choisies pour ce ou ces Points de Livraison.

Les moyens d'accès à l'espace personnalisé et sécurisé du Fournisseur visé à l'article 11.1 des Conditions Générales sont communiqués par GRDF après la signature du présent Contrat à la personne désignée à l'article 5 des présentes.

Article 5 - Modalités des échanges d'informations et de données contractuelles

La personne habilitée désignée par le Fournisseur pour être l'interlocuteur principal du Distributeur est la suivante :

Madame NOE Nadège
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : n.noe@proxelia.fr
Tél : 0614349285

Conformément à l'annexe F des Conditions Générales, les personnes habilitées et désignées par le Fournisseur pour recevoir l'identifiant et le mot de passe initial permettant de se connecter à l'espace personnalisé et sécurisé du Fournisseur et de demander l'habilitation des préposés du Fournisseur sont les suivantes :

Interlocuteur principal pour les modalités d'accès du Fournisseur aux moyens informatiques :

Monsieur DELCROIX Alexandre
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : a.delcroix@proxelia.fr
Tél. : 0678750589

Suppléant pour les modalités d'accès du Fournisseur aux moyens informatiques :

-

E-mail :
Tél :

Les coordonnées du contact mentionné ci-dessus sont données au moment de la signature du présent Contrat. Toute modification des coordonnées dudit contact fera l'objet d'une communication, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 6 - Informations pour l'établissement de la Facture

Afin de permettre au Distributeur d'établir les factures du Fournisseur conformément aux dispositions de l'article 15 des Conditions Générales, le Fournisseur s'engage à communiquer au Distributeur les informations suivantes :

- NOM de la SOCIETE :
  - **PROXELIA**

- Personne Destinatrice :
  - Nom : **Madame MANCHERON**
  - Prénom : **Gaelle**
  - Fonction :

- Adresse complète de destination :
  - **21 rue des cordeliers**

- CP et VILLE :
  - **60200 Compiègne**

- PAYS :
  - **France**

- N° SIRET de la société :
  - **'49317025200024**

- N° de TVA intra-communautaire de la société :
  - **FR 32 493 170 252**

Les coordonnées du contact mentionné ci-dessus sont données au moment de la signature du présent Contrat. Toute modification des coordonnées dudit contact fera l'objet d'une communication, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 7 - Modalités de mise à disposition de la Facture

Conformément à l'article 15 des Conditions Générales, le Fournisseur déclare opter pour la modalité de mise à disposition de la facture suivante :

☒ sur l'espace personnalisé et sécurisé du Fournisseur ; les personnes habilitées par le Fournisseur reçoivent une notification par mail les informant du dépôt de la facture et des annexes de facturation sur cet espace. En cas d'indisponibilité du service, un envoi par courrier postal à l'adresse précisée par le Fournisseur et figurant à l'article 6 ci-dessus sera effectué.

☐ par envoi par courrier postal de la facture à l'adresse précisée par le Fournisseur et figurant à l'article 6 ci-dessus ; les annexes de facturation étant disponibles sur l'espace personnalisé et sécurisé du Fournisseur.

La mise à disposition sur le Portail Fournisseur ou l'envoi postal sont réalisés le même jour.

Lorsque le Fournisseur opte pour la mise à disposition de la facture dans son espace personnalisé et sécurisé, l'interlocuteur, désigné par le Fournisseur conformément à l'article 5 des présentes Conditions Particulières, habilitera aussi :

- les préposés du Fournisseur réceptionnaires de la notification par mail du dépôt de la facture et des annexes de facturation sur son espace ;
- les préposés du Fournisseur pouvant accéder à l'onglet Facturation de l'espace personnalisé et sécurisé du Fournisseur.

Toute modification par le Fournisseur, tant de l'option de mise à disposition de la facture que des informations relatives aux personnes habilitées, fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

En ce qui concerne la modification de l'option de mise à disposition de la facture, celle-ci doit être réceptionnée par GRDF avant la fin du mois M, afin de pouvoir être prise en compte pour la facture du mois M.

Article 8 - Modalités de paiement

Conformément à l'article 15.4 des Conditions Générales, le Fournisseur peut opter pour l'une des modalités de paiement suivantes :

☒ **Par Prélèvement automatique.**
Dans ce cas, la date limite de paiement est fixée à 30 jours calendaires à date d'émission de la facture. Le Fournisseur devra fournir un RIB pour l'établissement du Mandat SEPA par GRDF, qui sera annexé aux présentes Conditions Particulières.

☐ **Par virement Bancaire.**
Dans ce cas, la date limite de paiement est fixée à 15 jours calendaires à date d'émission de la facture. Le Fournisseur devra fournir un RIB (dans l'hypothèse d'une facture créditrice), qui sera annexé aux présentes Conditions Particulières.

☐ **Par chèque.**
Le Fournisseur doit l'envoyer à l'adresse suivante : Direction Relations Clientèle - Equipe Facturation - GRDF- 6, rue Condorcet, TSA 60800, 75436 Paris CEDEX 09

Article 9 – Habilitations pour la Plate-forme RAiD-F

Le Fournisseur déclare que les personnes devant être habilitées par le Distributeur à la Plate-forme informatique RaiD-F visée à l'article 15.6 des Conditions Générales sont, à la date de signature des présentes, les suivantes :

NOM	Prénom	Adresse e-mail	Demande d'autorisation en : - Lecture (L) - Lecture / Ecriture (L/E)
EVRARD	**Anaïs**	**a.evrard@proxelia.fr**	**L/E**

Toute modification par le Fournisseur des informations relatives aux personnes à habiliter fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 10 - Opérations sur réseau et interventions sur postes de livraison

Pour la mise en œuvre de l'article 17.2 des Conditions Générales, la personne à informer chez le Fournisseur est :

Madame ESCANDE Noémie
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : n.escande@proxelia.fr
Tél. : 0365520060

Toute modification par le Fournisseur des informations relatives à la personne à informer fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 11 – Réduction et interruption de la prestation d'acheminement et force majeure

Pour la mise en œuvre des articles 18 et 19 des Conditions Générales, les personnes à informer sont :

Pour GRDF :

Nicolas BERNASCONI
GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

E-mail : nicolas.bernasconi@grdf.fr
Tél : 01 71 26 33 83 - 06 04 52 38 96

Pour le Fournisseur :

Madame NOE Nadège
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : n.noe@proxelia.fr
Tél : 0614349285

Toute modification des informations relatives aux personnes à informer fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la partie intéressée à l'autre partie à l'adresse mentionnée ci-dessous. L'autre Partie s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Adresse pour GRDF :
GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Adresse pour le Fournisseur :

Madame NOE Nadège
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : n.noe@proxelia.fr
Tél : 0614349285

Article 12 - Gestion des interventions pour impayé

Pour la mise en œuvre de l'annexe G des Conditions Générales « Gestion des interventions pour impayé », l'adresse du Fournisseur pour l'envoi des chèques de règlement remis à GRDF dans le cadre des interventions pour impayés est la suivante :

PROXELIA
Madame EVRARD Anaïs
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : a.evrard@proxelia.fr
Tél : 0360520060

Toute modification par le Fournisseur des informations relatives à la personne à informer fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 13 - Traitement des réclamations

Pour la mise en œuvre de l'annexe I des Conditions Générales « Traitement des réclamations formulées par les Clients », l'adresse du Fournisseur à laquelle GRDF doit transmettre les réclamations formulées par les Clients dont la réponse incombe au Fournisseur est la suivante :

Madame ESCANDE Noémie
21 rue des cordeliers
60200 Compiègne - France

E-mail : n.escande@proxelia.fr
Tél : 0365520060

Toute modification par le Fournisseur des informations relatives à la personne à informer fera l'objet d'une communication par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le Fournisseur à GRDF à l'adresse suivante :

GRDF
Direction Relations Clientèle – Délégation Acheminement –
Pôle Relations Fournisseurs & Médiation
6, rue Condorcet
TSA 60800
75436 PARIS CEDEX 09

Le Distributeur s'engage à prendre en compte les modifications dans les meilleurs délais suivants la réception de cette lettre.

Article 14 - Date d'effet du Contrat

La date d'effet du Contrat est le **01/09/2020**.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 26/07/2020

Pour GRDF,	Pour le Fournisseur,
Thierry FOIX Directeur Relations Clientèle	**Nadège NOE** Directrice Générale

Tél : 03 67 18 00 00
E-mail : aop@proxelia.fr
Site web : www.proxelia.fr

proxelia

Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé

Conformément à la législation en vigueur et en application des dispositions relatives à la lutte contre le travail dissimulé, nous, PROXELIA, nous engageons à respecter strictement les obligations légales relatives à la déclaration et à la rémunération des travailleurs dans le cadre du marché portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du groupement de commandes du marché d'un montant supérieur à 5 000 € TTC.

À ce titre, nous certifions que toutes les personnes impliquées dans l'exécution de ce marché, qu'elles soient salariées ou prestataires de services, bénéficieront d'une couverture sociale et que toutes les formalités liées à leur emploi (déclarations préalables à l'embauche, déclarations sociales, paiement des cotisations et contributions sociales, etc.) seront dûment remplies et respectées.

Nous nous engageons à fournir, sur demande, à l'acheteur public, l'ensemble des justificatifs attestant de la régularité de notre situation sociale et fiscale, et notamment :

- La remise de copies des déclarations nominatives (DSN) des salariés, pour toutes les personnes employées dans le cadre de ce marché.
- La présentation des attestations de paiement des cotisations sociales pour les périodes concernées par l'exécution du marché.
- La fourniture des attestations de régularité fiscale et sociale en vigueur pour les sous-traitants, le cas échéant.

Nous prenons acte que, conformément à l'article L8221-3 du Code du travail, en cas de manquement à ces obligations, des sanctions pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à l'annulation du marché, ainsi que des amendes et des poursuites pénales à l'encontre de notre entreprise.

Nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la transparence et la conformité à la législation relative à la lutte contre le travail dissimulé.

Fait à Margny les Compiègne, le 05/12/2024.

PROXELIA
M. Sebastian LASKOWSKI, Directeur Général
Signature :

PROXELIA SAS
128, rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tel : 03 67 18 00 00
SIRET 493 170 252 00032 - RCS Compiègne - APE 3514Z

Docusign Envelope ID: E339A975-FA41-4477-8165-1EB4DF82EE1D

ANNEXE E-FF1 : ACCORD DE RATTACHEMENT AU PERIMETRE-RPD DE L'ENSEMBLE DES SITES DE SOUTIRAGE POUR LESQUELS LE RE EST DESIGNE DANS UN CONTRAT GRD-F

Entre :

Axpo Solutions AG société par action, au capital de 1 567 000 000 CHF, dont le siège social est situé 23 Parkstrasse 5401 BADEN - Suisse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aargau sous le numéro CHE-105-779-348, dont l'établissement en France est situé au 9 Place Amédée Bonnet 69002 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 887 655 207, en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation N° RE_0407_0064 conclu avec RTE en date du 04/06/2004 , et d'un contrat GRD-RE N° EGL 0305 conclu avec le GRD en date du 01/03/2005 .

représentée par Mme Joanna Juszczak et M. Matthieu Espinas, en leur qualité de Dirigeants, dûment habilité à cet effet,

d'une part

et

Proxelia, société par actions simplifiée, au capital de 840 000,00 euros, dont le siège social est situé au 128 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 493 170 252, en sa qualité de Fournisseur, titulaire d'un contrat GRD-F conclu avec le GRD en date du 01/10/2024.

représentée par M. Sebastian Laskowski, dûment habilité (e) à cet effet,

d'autre part

conviennent que la totalité des Sites du périmètre de facturation du Fournisseur va être rattachée au Périmètre-RPD de AXPO Solutions AG. La date d'effet de rattachement souhaitée est le **01/01/2025** sous-réserve de l'application des modalités du contrat GRD-F.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Lyon le 13/11/2024

Pour **AXPO SOLUTIONS AG**

Matthieu Espinas
Dirigeant

DocuSigned by:
Matthieu Espinas
DA42FB3F348A4C0...

Tristan Amirault
Dirigeant

DocuSigned by:
D3E740F9CCF8402...

Pour **Proxelia SAS**

Copie au gestionnaire du Réseau de Distribution

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2, Rue du Dahomey, .
60200 Compiègne

N° de gestion 2006B00357

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 2 octobre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	493 170 252 R.C.S. Compiègne
Date d'immatriculation	01/12/2006
Dénomination ou raison sociale	**PROXELIA**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	840 000,00 Euros
Adresse du siège	128 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
Activités principales	Le négoce d'énergie (électricité et gaz) et la fourniture de tous services associés à l'exception de la fourniture d'électricité aux clients n'ayant pas fait jouer leur éligibilité.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 30/11/2105
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	DESROUSSEAUX Eric, Hubert, Francois, Marie-Joseph
Date et lieu de naissance	Le 24/02/1957 à Lille (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	184 Rue Laurendeau 80000 Amiens

Directeur général

Nom, prénoms	LASKOWSKI Sebastian
Date et lieu de naissance	Le 12/06/1983 à RADOM (POLOGNE)
Nationalité	Française
Domicile personnel	11 Avenue de la Liberté 02300 Ognes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	HELIA
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne
Immatriculation au RCS, numéro	951 654 854 Compiègne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	128 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
Activité(s) exercée(s)	Le négoce d'énergie (électricité et gaz) et la fourniture de tous services associés à l'exception de la fourniture d'électricité aux clients n'ayant pas fait jouer leur éligibilité.
Date de commencement d'activité	08/11/2006
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne
2, Rue du Dahomey, .
60200 Compiègne

N° de gestion 2006B00357

Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

proxelia

Objet : Délégation de signature

Pièces jointes : Justificatif d'identité du délégant et du délégataire.

Je soussigné Sébastian LASKOWSKI né le 12/06/1983 Directeur général de la société **PROXELIA SAS** donne par la présente pouvoir à Cyril ARQUEY né le 21/10/1982 en sa qualité de Commercial, afin qu'il puisse signer pour moi et en mon nom tout formulaire et document, afférant à la réponse aux appels d'offres publics.

Cette personne pourra également requérir tout document nécessaire concernant la société.

Ce pouvoir de signature est confié à Cyril ARQUEY jusqu'au 31/12/2025.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature doivent comporter la mention « Pour Sébastian LASKOWSKI », représentant légal, et par délégation".

Il est précisé que Cyril ARQUEY n'est pas autorisé à subdéléguer la présente délégation de signature car ceux-ci lui ont été délégués en raison de sa compétence.

Fait à Margny-lès-Compiègne le **17/03/2025** en 2 (deux) exemplaires originaux :

Signature du Délégant



Sébastian LASKOWSKI

Signature du Délégataire

Cyril ARQUEY

Signature numérique de Cyril ARQUEY
Date : 2025.02.17 10:08:28 +01'00'

Cyril ARQUEY

Tél : 03 67 18 00 00
E-mail : aop@proxelia.fr
Site web : www.proxelia.fr

proxelia

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : Prestations

Je soussigné Monsieur Sebastian LASKOWSKI, directeur de la société **PROXELIA**, dont le siège social est situé au 128 rue de Beauvais - 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE.

Atteste sur l'honneur que les informations suivantes sur les prestations de la société sont exactes.

PROXELIA, a renouvelé son marché avec la Fédération départementale de la Somme, conformément aux conditions définies. Nous avons également remporter un lot supplémentaire dans le cadre de ce renouvellement 2025, avec un volume totale de : 142 GWh/ an.

PRINCIPALES FOURNITURES EFFECTUÉES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNÉES

Client	Nombre de PDL livrés	Début de contrat	Consommation en GWh /an	Destinataire
FDE 80	7800	01/01/2025	140	PUBLIC
SEZEO	1000	01/01/2020	15	PUBLIC
METROPOLE DE ROUEN	4000	01/01/2024	91	PUBLIC
DEPT 59	1400	01/01/2022	21	PUBLIC

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Margny-Lès-Compiègne,
Le 14/10/2024

CREDIT AGRICOLE
BRIE PICARDIE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18706	00000	95240800135	01

IBAN ETRANGER FR76 1870 6000 0095 2408 0013 501 **BIC** AGRIFRPP887

Domiciliation
CAE SENLIS (80004)

Tél : 0344268850

Nom et adresse du titulaire
S.A.S. PROXELIA

128 RUE DE BEAUVAIS

60280 MARGNY LES COMPIEGNE

FILVERT : 08 97 65 00 80 *
INTERNET : www.ca-briepicardie.fr *
INTERNET MOBILE : http://m.ca-briepicardie.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Siège social : 500 rue Saint-Fuscien
80095 AMIENS CEDEX 3 - N° 487 625 436 RCS Amiens
Immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 607
03 22 53 33 33 (appel non surtaxé) - IDU CITEO : FR234299_03XUNU.
* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

CREDIT AGRICOLE
BRIE PICARDIE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18706	00000	95240800135	01

IBAN ETRANGER FR76 1870 6000 0095 2408 0013 501 **BIC** AGRIFRPP887

Domiciliation
CAE SENLIS (80004)

Tél : 0344268850

Nom et adresse du titulaire
S.A.S. PROXELIA

128 RUE DE BEAUVAIS

60280 MARGNY LES COMPIEGNE

FILVERT : 08 97 65 00 80 *
INTERNET : www.ca-briepicardie.fr *
INTERNET MOBILE : http://m.ca-briepicardie.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Siège social : 500 rue Saint-Fuscien
80095 AMIENS CEDEX 3 - N° 487 625 436 RCS Amiens
Immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 607
03 22 53 33 33 (appel non surtaxé) - IDU CITEO : FR234299_03XUNU.
* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

Réf : TPFI_GPAR_RIB-GPAR_RIB-E33_FDL-2023.03.16.14.58.41.52

LISTE DES SALARIES ETRANGERS SOUMIS A L'AUTORISATION DE TRAVAIL*

Conformement à l'art. D8254-2 du Code du Travail

* Tout salarie ressortissant d'un pays autre que ceux listes ci-dessous :

Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grece, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovenie, Suede, Suisse, Saint-Martin, Republique Tcheque

Je soussigne, (Nom et Prenom) : LASKOWSKI SEBASTIAN

Fonction : DIRECTEUR GENERAL, Agissant en qualite de representant de la societe :

Raison sociale : PROXELIA **N° SIREN :** 493170252

Adresse : 128 RUE DE BEAUVAIS **N° TVA Intracom :** FR32493170252

60280 MARGNY LES COMPIEGNE

O Atteste sur l'honneur que la societe **n'emploie pas** de salaries etrangers soumis à l'autorisation de travail en France. Cette attestation est valable pour tous mes etablissements.

Fait à : MARGNY LES COMPIEGNE

Le : 14/10/2024

Signature de l'employeur :

LASKOWSKI SEBASTIAN

PROXELIA SAS
128 rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE
Tel : 03 67 18 00 00
SIRET : 493 170 252 00032 - ROS Comp^gne - APE 3514Z

santé
famille
retraite
services
de Picardie

Beauvais, le 19 mai 2025

Service Cotisations sur Salaires
Cotisations sur Salaires - Employeurs
Votre interlocuteur : Mickael Warnier
Téléphone : 0322806002
Dossier : **493170252 (K60A)**
PROXELIA

Objet : Attestation de fourniture des déclarat°

PROXELIA
128 RUE DE BEAUVAIS
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après votre attestation(1) de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales. Cette attestation est exclusivement destinée à être remise à vos donneurs d'ordre.

Cette attestation est disponible depuis votre espace privé MSA pendant un an à compter de la date d'envoi de ce courrier. Elle est délivrée pour l'ensemble de vos établissements mentionnés pour une durée de validité égale à 6 mois.

D'où viennent les données de cette attestation ? Sont-elles exactes ?

Ce document a été établi à partir de vos déclarations, il ne préjuge pas de l'exactitude des informations que vous avez déclarées.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre donneur d'ordre. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à https://verification-attestations.msa.fr
- Contacter la MSA de Picardie en transmettant le numéro de sécurité suivant :

HQXLZTP5ZS

L'employeur qui bénéficie d'un report de cotisations depuis le 12 mars 2020 dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19 est réputé à jour de ses cotisations. Néanmoins, l'établissement de cette attestation est sans effet sur l'obligation de l'employeur de s'acquitter des cotisations faisant l'objet du report.

../..

LA MSA vous accompagne

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations sur vos déclarations et vos attestations. Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos formalités et répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction

PJ: Attestation de fourniture des DS V2

Vous avez droit à l'erreur.
Une erreur dans votre déclaration ? La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) vous offre la possibilité de rectifier une erreur si elle est commise de bonne foi et pour la première fois. La MSA a mis en place un service en ligne dédié, accessible depuis votre espace privé : monespaceprive.msa.fr

(1) - *établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail*

santé
famille
retraite
services
de Picardie

Beauvais, le 19 mai 2025

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros

(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité HQXLZTP5ZS

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa-picardie.fr/verification-attestations,
- Contacter la MSA de Picardie

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **PROXELIA**

Adresse du siège social : 128 RUE DE BEAUVAIS
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

N° SIREN : 493170252

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*, des contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage** vous est délivrée :

- pour un effectif de 27 salarié(s) et une masse salariale de 89351.02 euros,
- au titre du mois de mars de l'année 2025
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
PROXELIA	49317025200032

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

La Directrice Générale, soussignée certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage à la date du 19/05/2025.

Fait à Beauvais, le 19/05/2025

La Directrice Générale de la MSA de Picardie ou son délégataire

*Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre des périodes d'emploi à compter du 1er Janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'AGEFIPH.

**Cette attestation concerne également les contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage au titre des rémunérations versées à compter du 1er Janvier 2022 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'OPCO compétent concernant la contribution à la formation professionnelle et de la DGFIP concernant la contribution à la taxe d'apprentissage.

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie

MSA DE PICARDIE
8 AV VICTOR HUGO - CS 70828
60010 BEAUVAIS CEDEX

www.msa-picardie.fr
Tél 03 22 80 60 02